Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 12

Artikel: Fribourg

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-275028

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Fribourg

Lorsque les femmes manifestent...

Depuis le début du mois d'octobre, le « cas Kaufmann » mobilise l'opinion publique en échauffant les passions et en poussant certains milieux à faire des « prises de position » ou des « mises au point ».

Nous n'allons pas revenir sur ce que l'on a un peu rapidement appelé le « cas Kaufmann », la presse locale et régionale ayant consacré déjà tout l'intérêt qui convenait.

Pourtant, en dehors de la particularité du cas, il convient de relever deux faits importants; l'un étant que, sans doute pour la première fois, les femmes fribourgeoises de tous les milieux, se sont mises d'accord en vue d'une action commune, et l'autre étant la situation de pénurie de gynécologues à Fribourg et... pourquoi pas ailleurs en Suisse.

Une action motivée

Profitant du fait que le Centre de liaison avait organisé, lors du comptoir de Fribourg, une journée de la femme, le groupe « Femmes » de la ville fit circuler une lettre adressée au Conseil d'Etat, récoltant alors la signature des présidentes de groupements féminins ainsi que de députées au Grand Conseil. Dans cette lettre, le groupe « Femmes » et les signataires posaient le problème du Dr. Kaufmann en demandant au Conseil d'Etat les raisons qui avaient amené les autorités à se « passer du Dr. Kaufmann » en même temps qu'elles soulevaient la question de la pénurie de gynécologues dans le canton. Effectivement, il n'y a que 11 spécialistes en gynécologie dans le canton, 6 pour la ville et 1 par district, sauf pour la Veveyse qui n'en a pas. Si d'une part Fribourg se situe dans la moyenne suisse (argument invoqué par le Conseil d'Etat lors de sa réponse à la question de Claire Nordmann), qui est de 1/16 550 hab. (Fribourg 1/16 700) et si d'autre part l'on estime que cette moyenne est insuffisante (remarque également relevée par le Conseil d'Etat), personne, et en l'occurrence l'autorité compétente, ne semble être réellement motivé pour améliorer une situation qui n'entraîne de désagréments que pour la moitié de la population fribourgeoise... Evidemment, seules les femmes vont chez le gynécologue ! Qui dès lors pourrait s'attendre à une quelconque compréhension de la part de ceux qui ne devront jamais patienter au minimum un mois pour obtenir un rendez-vous, qui n'iront jamais passer ces interminables après-midi d'attente en vue d'une consultation souvent brève...

En plus de cette réalité, il semblerait que « les patientes du Dr. Kaufmann » n'étaient pas disposées à « perdre » leur médecin et souhaitaient, dès lors, que le Conseil d'Etat accorde une autorisation spéciale d'exercer ses fonctions à ce médecin non-suisse qui ne présente pas les exigences requises pour l'obtention du FMH, cela en vertu de cette situation « extraordinaire » de pénurie de gynécologues.

Fermement décidées et n'obtenant pas de réponse à leur lettre, les femmes fribourgeoises adressèrent alors une pétition munie de plus de 2000 signatures, pétition jugée, par la suite, irrecevable, par la commission adéquate en raison de « plusieurs signatures » apposées par la même main. Ne s'avouant pas vaincues, elles décidèrent de manifester.

Et c'est ainsi que le jeudi 17 novembre, plus de 200 femmes, jeunes et moins jeunes, se rassemblèrent devant l'Hôtel de Ville de Fribourg où se déroulait la session automnale du Grand Conseil. Munies de pancartes où l'on pouvait lire leur colère et le sens de leur action, elles distribuèrent, aux curieux comme aux députés, une lettre dans laquelle elles renouvelaient leurs exigences. Une délégation s'est entretenue avec le chef de la santé publique, M. Baechler, entretien qui eut pour résultat de maintenir le dialogue.

Le «cas Kaufmann», avec toute sa complexité, avait également pour but de dénoncer une situation que l'on hésite à qualifier... Le manque de gynécologues, certes oui, mais aussi une déficience au niveau du planning familial: organiser un centre de planning avec un personnel suffisant, où un médecin serait chargé des problèmes de contraception, ne serait-ce pas une moindre mesure qui « libérerait » les gynécologues d'une partie de leur travail ? Solution illusoire ? Peut-être, mais elle s'inscrirait dans une véritable politique sociale qui fait défaut actuellement à Fribourg.

Les femmes seraient-elles dès lors les seules concernées par ce problème, feraient-elles figure de moteur d'une éventuelle évolution dans ce domaine ? L'histoire nous le dira.

F. Chuard

Jura Nord et Sud

Ecolières discriminées

Le plan d'études scolaires des élèves de quatrième année n'est pas le même pour les filles et les garçons. Dans le canton de Berne, les filles de la quatrième année primaire ont trois heures de couture pendant que les garçons du même degré ont de la géographie, des mathématiques, de la lecture. C'est en 1968 qu'on a constaté que les garçons jouissaient de trois heures libres alors que les filles avaient déjà les trois heures d'ouvrages manuels. Ils étaient donc défavorisés; en guise d'équivalence de traitement (pour qu'ils aient le même nombre d'heures d'école), on les mit au bénéfice des leçons mentionnées, utilisées pour des répétitions, nous dit-on, car les garçons sont souvent plus lents que les filles.

Ici et là, des parents manifestent leur mécontentement. C'est que cette fameuse quatrième année prépare l'entrée à l'école secondaire, un palier clef pour l'avenir des enfants. L'inspecteur des écoles convient qu'il s'agit d'une solution boiteuse. Une amélioration est prévue pour 1979/80 avec l'introduction de cours de créativité pour les deux sexes. S'il faut patienter jusque là, c'est parce que le corps enseignant n'est pas encore complètement recyclé pour enseigner la nouvelle discipline.

En la situation actuelle, beaucoup de parents trouvent que les filles sont lésées, que les garçons devraient aussi bénéficier d'heures de travaux manuels. Il en est toutefois pour dire que les filles perdront leur féminité sans couture (sic !) et que les petits hommes ont davantage besoin de mathématiques, géographie et lecture qu'elles... Supériorité masculine, on te cultive dès le berceau !

Au Grand Conseil: Madame ou Mademoiselle ?

C'est le député bernois Sergius Golowin de l'Alliance des indépendants, écrivain de son état, qui lance la question au Grand Conseil. L'appellation « Mademoiselle » lorsqu'on s'adresse à des personnes d'un certain âge, peut parfois être ressentie comme une forme de mépris social et qu'elle peut parfois être précisément employée dans ce sens. Il demandait au Conseil exécutif si, dans un souci d'égalité entre les sexes, il ne serait pas possible de supprimer cette différenciation. M. Golowin estime que dans les écrits officiels, la définition « Mademoiselle » devrait toujours être remplacée par « Madame », du moins sur le désir des intéressées.

Le gouvernement lui répond que dans l'administration fédérale la question est réglée depuis plusieurs années. A l'intérieur de l'administration toute personne du sexe féminin est appelée « Madame », à moins que ce soit contraire à son désir. Dans le canton de Berne, c'est toujours en fonction de l'état civil que l'on dit « Madame » ou « Mademoiselle » à une employée. Dans les relations par correspondance cependant, l'administration cantonale appelle « Madame » toute employée qui en a exprimé le désir ou qui se présente elle-même de cette manière.

Le gouvernement dit que rien ne s'oppose au remplacement du « Mademoiselle » par le « Madame » chaque fois que l'on s'adresse à une citoyenne. Cette pratique est entrée dans les usages, on peut la maintenir.

Formation d'employées de maison

L'office cantonal de la formation professionnelle a mis des cours sur pied en vue de l'obtention d'un certificat d'employée de maison. Ces cours débuteront en août 1978, ils sont les premiers de ce type dans le Jura et ils seront donnés à l'école professionnelle de Tavannes.

Les maîtresses de maison, les hôpitaux, les homes, les pensionnants seront autorisés à donner la formation pratique — dispensée à côté de la formation théorique de l'école — pour autant que les responsables d'apprentissage aient suivi eux-mêmes une formation.

Cette formation est un véritable recyclage pour la ménagère. En possession de son certificat, elle pourra former des élèves. Durant une année, ces élèves suivront les cours de l'école tout en étant dirigées par la « maîtresse d'apprentissage ». A leur tour, elles recevront un certificat.

On peut se renseigner auprès de M. Gassmann à Tavannes.

A.-M. S.

Neuchâtel

A l'ADF Un débat animé

Une initiative, même généreuse dans ses intentions, doit, avant de trouver des supporters, être soumise à un examen minutieux et passer au crible de la critique. Cette évidence a dominé la discussion très fournie qui suivit l'exposé de Me Maurice Favre, invité à développer devant l'assemblée annuelle des déléguées de l'ADF son idée d'un parlement féminin suggérée dans son projet de décret au Grand Conseil.

Sans rappeler les raisons déjà énoncées à ce propos dans FEMMES SUISSES de novembre, il est bon de préciser que, dans la pensée de Me Favre, un tel Conseil de femmes ne pourrait être que transitoire et qu'il se dissoudrait pour s'intégrer à l'autre dès qu'il aurait atteint un nombre défini de membres. De plus, que l'une des Chambres pourrait faire obstruction à l'autre entraînant une procédure de conciliation, que chaque candidate serait libre de figurer sur les listes des deux Conseils, quitte, étant élue, à choisir celui qui lui convient. Inquiet de voir décliner la présence féminine dans les pouvoirs publics et la vie civile, Me Favre estime que rien ne sert d'y remédier par de belles proclamations en faveur de l'égalité des droits, mais qu'il faut promulguer des lois suivies de mesures positives concrètent incitant les femmes à s'affirmer publiquement, à s'affronter entre elles aussi. « On jugera mon idée utopique, ajouta Me Favre, et je sais qu'elle ne passera pas. »

Il avait à peine terminé son exposé que les questions et ripostes fusèrent. Serait-ce un moyen détourné de créer un parti de femmes, ou un procédé peu honorable pour faire entrer les femmes au Grand Conseil par la petite porte, après un stage dans la « section d'apprentissage » ? Votre suggestion s'appuie sur des conditions limitées dans le temps et c'est rendre mauvais service à la cause des femmes. Il faut *décapiter* les députations, avez-vous dit, en y intégrant des femmes. C'est donc que la tête, c'est vous les hommes ! Les femmes sont encore loin d'avoir compris la portée de leur action politique. Mais nous ne voulons pas de ce *ghetto* de femmes qui donnerait bonne conscience aux hommes ! Quelques notes positives saluèrent l'intégrité et l'originalité du conférencier « qui reste l'un de nos meilleurs soutiens dans la cause des femmes ».

Toujours bonhomme, serein et imperturbable, Me Favre répondit avec amabilité à chaque interpellation et conclut: « Je ne me contenterai pas de la situation actuelle. Si vous agissez pour la faire avancer, je serai avec vous. »

L'assemblée avait préalablement réglé les questions administratives, entendu les rapports de la présidente cantonale et des trois groupes de la section (Colombier, Béroche et Montagnes) ainsi que celui de la trésorière, décidé que le groupe de la Béroche fusionnera avec celui de Colombier et s'adjoindra bientôt celui de Neuchâtel en voie de restauration. Une augmentation de la cotisation fut repoussée. Les présidentes de groupe enregistrèrent diverses recommandations touchant à une information régulière et plus complète de leurs membres.

Un souper amical en plus petit cercle termina cette rencontre fort vivante, annonce peut-être de lendemains qui chantent ?

Jenny Humbert-Droz

Les paysannes à l'œuvre

Une assemblée du Comité cantonal de l'Union des Paysannes groupant 32 membres s'est entretenue des impressions laissées par la dernière Journée cantonale des Paysannes et par la Journée des cadres auxquelles ont participé des représentantes de Vaud, Genève et Fribourg. Elle a élaboré son plan de travail qui prévoit entre autres des cours de comptabilité pour les paysannes et des cours de préparation à l'obtention du certificat fédéral de capacité des ménagères rurales. Elle a discuté de l'aménagement du territoire en rejoignant l'objectif fixé pour l'agriculture. Dans une discussion sur la censure — thème qui revient en surface dans notre canton après une lettre interrogative du Conseil d'Etat à diverses organisations — les avis furent partagés à peu près « fifty-fifty ».

Jy H.-Droz

Genève

Arcadie
ASSOCIATION CONTRE LA POLLUTION
participera à la grande
Kermesse de la Nature
les 10 et 11 décembre
au Palais des Expositions
à Genève

Lisez Femmes suisses

Vaud

Sœur Françoise Vandermeersch apôtre du christianisme ouvert

A Montreux, le 9 novembre au soir, une femme à la chevelure argentée, le regard habité par une expression saisissante de richesse intérieure, était l'invitée du groupe local d'Amnesty International.

Ce qu'elle nous apportait ? L'expérience d'une vie riche en activités multiples. Handicapée par la poliomyélite, elle est condamnée à la vie sédentaire.

A 20 ans, elle choisit la vie religieuse. Elle prononce ses vœux en 1940, en pleine débâcle de son pays.

Créatrice et animatrice du journal « Echanges », elle organise des rencontres entre croyants et incroyants..

Mai 68 la trouve à Paris, mêlée, par hasard, à cette jeunesse en folie. Elle ne les juge pas, mieux, elle viendra en aide à ceux qui sont traqués. Elle organise des refuges, elle y est aidée par de vieilles religieuses chassées de Chine. Cependant elle fait certaines découvertes qui l'atterrent. Certains méfaits de ses protégés sont très graves, elle se refuse toutefois à exercer une pression sur eux. Après mûres réflexions, certains vont se livrer à la police. Il s'ensuit un procès, elle y assiste. Il y a des condamnations. Elle allège leur captivité en leur écrivant et en usant de son droit de visite. En général, ils sont rapidement libérés.

Année 73. Pax Christi la propose à une enquête approfondie au Vietnam du Sud. La voici à nouveau atterrée par la cruauté que l'homme est capable d'exercer sur son prochain. Elle se lance alors dans une vaste action, gage d'espérance et de fraternité. L'action lui paraît plus que nécessaire: capitale.

Sœur Françoise mettra aussi toute son énergie au service de la réhabilitation des prostituées du Vietnam. Tâche lourde s'il en est. « Droit de la Femme » = droit d'être un être humain à part entière. Il y eut en temps de guerre 350 000 prostituées officielles. La façon éhontée avec laquelle on les exploita fait encore vibrer en elle toutes les fibres d'indignation.

L'éloquence de sœur Françoise prend plus d'ampleur encore lorsqu'elle touche aux « Droits de l'Enfant ». Proclamation d'exercer sans discrimination de race, de sexe, de fortune, naissance, appliquée à l'enfant et à la famille qui le protège.

Toute action s'avère efficace, assure-t-elle dès que l'on rencontre un membre d'Amnesty.

La méconnaissance de son prochain et le mépris de la dignité à laquelle il a droit amènent à nous considérer avec une inquiétude justifiée. Nous savons tous que lorsque les difficultés matérielles dépassent les normes, l'être concerné n'est plus capable de développer son intelligence et son esprit. Les Occidentaux apportent certes une aide bienvenue. Toutefois leur charité louable est inconsciemment superficielle car ils ne tiennent pas compte, en général, de la culture et des mœurs du pays secouru. Il faut respecter leurs coutumes sans prétendre leur imposer les nôtres.

La foi de sœur Françoise semble inébranlable. Sortie victorieuse des sombres passages, elle se veut une humble servante du Christ. Elle refuse, comme Lui, les chemins tout tracés. Ambassadrice solitaire de la Tolérance, elle se refuse de pratiquer le flirt avec l'hypocrisie, l'étroitesse de jugement et le pharisianisme. Elle soulève une question que peu d'entre nous se posent: « La vérité peut-elle être d'un seul côté ? »

V. Bahy